

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2020

Le 4 septembre 2020 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 24 août 2020, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Cyntia ANDRIEU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absente excusée ayant donné procuration : Maurice ARMAND

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 19 juin 2020.

Dossier Maison France Services : avancé du projet et création de poste :

Le dossier a été finalisé auprès des services de la sous-préfecture. La labélisation est en cours. Les deux agents administratifs de la commune vont suivre une formation courant octobre et le conventionnement devrait aboutir à une ouverture en janvier 2021.

Les 9 prestataires (CAF, Pôle Emploi, CARSAT, CPAM, MSA, Tribunal d'Instance, Centre des Finances, Préfecture et La Poste) seront donc présents. Les conventions sont d'une durée de 3 ans renouvelable et le subventionnement à hauteur de 30 000 € par an.

Afin d'ouvrir la structure au maximum il conviendra d'augmenter le nombre d'heure de travail de l'agent à temps partiel en charge de l'Agence Postale pour arriver à un temps plein.

Réhabilitation Centre Bourg Saint Julien de Piganiol :

Adoption du projet,

Le Conseil Municipal a décidé lors de précédents conseils de réhabiliter le centre bourg du village de Saint Julien de Piganiol. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Gétude qui propose aujourd'hui un estimatif de travaux, pour la Tranche 1 Place de l'église, pour un montant prévisionnel de 178 502,55 € HT.

Madame le Maire présente le plan prévisionnel de financement pour l'exercice 2021 et l'échéancier des travaux. Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte intégralement le présent projet et fixe la dépense nécessaire à sa réalisation à 178 502,55 € H.T hors subventions. Il sollicite l'aide financière du Département sur le Fond « Aménagement des Espaces Publics » et l'aide financière de l'Etat sur le fond de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 et s'engage à respecter les règles fixées pour l'obtention de ces subventions ; et précise que dans le cas où d'autres organismes seraient susceptibles de financer cette opération, les crédits supplémentaires viendraient en déduction des fonds propres.

Le plan de financement est établi de la façon suivante :

- Montant des dépenses à engager :	178 502,55 € HT
- Subventions potentielles :	98 176,39 € du montant HT
- Fonds propres et/ou emprunt :	80 326,16 € HT

Dans le bourg les agents municipaux ont commencé à enlever la terre sur l'emplacement du futur parking et un muret a été démoli. Le coût pour ces travaux en régie est de 680 € de location de tractopelle et un jour et demi de travail des agents.

L'enfouissement des réseaux a bien avancé, il ne manque que le réseau électrique à traiter. Enedis interviendra début octobre pour brancher les nouveaux lampadaires et achever l'enfouissement.

Lancement de l'Appel d'offre du Marché Public ;

La consultation des entreprises sera lancée le 7 septembre et sera ouverte jusqu'au 19 octobre 2020 à 12h. Les travaux devraient débuter en janvier 2021. La commission appel d'offre sera

convoqué après le 19 octobre pour l'ouverture des plis des candidats et après analyse par le bureau Gétude, une autre réunion permettra de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Mise en sécurité de la Route Départementale 963 à Saint Julien de Piganiol : programmation d'une réunion publique ;

Cette mission a été confiée aux services du Département. Afin d'optimiser le projet, une réunion publique sera organisée avec les administrés courant septembre/octobre. Le service Aveyron Ingénierie a adressé un projet avec les différentes solutions envisagées pour rendre moins dangereux se secteur de la commune.

Une fois définis, les travaux seront réalisés en liaison avec le Département et la commune amènera une participation financière définie ultérieurement par rapport au coût de l'opération. Ces travaux seront réalisés en même temps que ceux du centre bourg, dans le 1^{er} trimestre 2021.

Projet Maison des Assistantes Maternelles (MAM) ;

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que ce projet avance. Une personne est intéressée pour être porteuse du projet et elle est déjà en contact avec une autre assistante maternelle qui souhaiterait intégrer la structure. L'idéal de fonctionnement pour une MAM est le regroupement de trois assistantes maternelles.

Ce projet est intéressant pour la commune, car on constate un manque d'offre de moyen de garde pour les enfants. De plus si les enfants restent sur la commune ils peuvent être scolarisés à l'école communale ce qui n'est pas négligeable au vu des difficultés d'effectif du regroupement scolaire.

Concernant le local pour accueillir cette MAM, Madame le Maire propose les salles non utilisées de l'école de Saint Julien de Piganiol. Peu de travaux seraient à prévoir pour la mise aux normes et si cela ne fonctionne pas les locaux peuvent servir à autre chose.

La commune mettrait le local à disposition de l'association des Assistantes Maternelles et elles gèreraient le fonctionnement, l'organisation et les frais de fonctionnement étant à leur charge.

Une étude de besoin doit être réalisée par le porteur de projet et la commune sous l'égide de la CAF (financeur potentiel). L'ouverture envisagée serait pour le mois de septembre 2021.

Le Conseil Municipal valide le choix du local à l'école de Saint Julien de Piganiol et propose un chiffrage des travaux à réaliser pour la fin de l'année.

PLUi h : informations sur l'enquête publique ;

L'enquête publique du PLUi-h a débuté le 25 aout et s'achèvera le 5 octobre. A l'heure actuelle, déjà beaucoup de personne se sont manifestées et l'ont consulté. A l'issue des délais les Commissaires Enquêteurs donneront leurs avis et recommandations et l'Etat définira le document final qui s'appliquera à notre territoire.

Ecole : effectif rentrée scolaire 2020 ;

En ce début d'année il y a eu 2 inscriptions à Saint Julien et 2 à Port d'Agrès, mais ces élèves d'une même fratrie ne sont là que jusqu'au mois de décembre. Du coup l'effectif à Saint Julien est de 19 élèves et de 16 élèves à Port d'Agrès, en dehors de la Très Petite Section qui en compte 5.

Une famille de la commune de Saint Santin a retiré son enfant de l'école de Port d'Agrès pour raison personnelle. De tels départs mettent en péril le maintien des deux sites du regroupement pédagogique et pourraient à terme provoquer la fermeture d'un des deux sites.

Mise en location appartement T2 rénové à Saint Santin ;

Une information est donnée les travaux de réhabilitation de l'appartement n°4 de l'ancien presbytère de Saint Santin, situé 4 rue du Fort. L'appartement sera refait à neuf (sol, peintures, cuisine, salle de bain) et les travaux seront achevés pour une mise à la location en octobre 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer à 260,00 €/mois, ce montant sera révisé tous les ans au 1er octobre en fonction des variations sur la moyenne des 4 trimestres de l'indice du coût de la construction. Une provision pour charge sera appliquée à ce logement pour 5 €/mois.

Convention de mutualisation du conseiller en prévention avec Decazeville Communauté ;

Madame le Maire explique que la Commune de Saint Santin doit nommer un agent au poste de conseiller en prévention chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiènes et de sécurité au sein des services de la collectivité, conformément à la loi.

Elle indique aussi que Decazeville Communauté propose de mutualiser les fonctions de l'agent qu'elle a recruté à ce titre au sein des services des collectivités membres de la communauté de communes.

Le cout de cette mission sera pour la commune de l'ordre de 388 € par an. Après avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver la signature d'une Convention de mutualisation du conseiller en prévention avec Decazeville Communauté.

Personnel municipal : départ à la retraite d'un agent technique ;

L'agent technique à temps partiel, devrait être éligible au départ à la retraite au 1^{er} janvier 2021. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer cet agent. Elle constate aussi que le volume de travail a été considérablement augmenté de part les espaces verts supplémentaires, les bâtiments à entretenir... Elle propose donc de modifier ce poste à temps partiel (18h semaine) par un poste à temps plein.

Le Conseil Municipal valide ce changement.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie : le programme des travaux de voirie défini en commission va être réalisé. Les travaux débuteront la semaine du 7 septembre. En 2019, la préfecture a validé une demande de subvention de la commune pour 2 ans de travaux (2019-2020) La commune a ainsi obtenu une subvention de 31 000 € ce qui diminue le resta à charge à 42 276 € pour un montant budgétisé de 95 000 €. De ce fait le goudronnage des allées des cimetières pourra être réalisé cette année et le Conseil Municipal décide d'y consacrer l'enveloppe prévue initialement.

Subventions aux associations : au vu de l'arrêt des activités de certaines associations pour cause de crise sanitaire, Madame le Maire demande si les subventions qui leur ont été attribué au moment du vote du budget doivent toutes être versées. Elle précise que le Comité des Fêtes de Saint Santin à fait savoir qu'il ne la voulait pas. Pour le Comité des Fêtes de Saint Julien, l'association de Pêche Team Rive et le Club la Bonne Ambiance les élus indiquent qu'il en est de même. De ce fait, les deux comités des fêtes et les deux associations proposent que les sommes accordées et non versées soient utilisées afin d'offrir un colis de Noël aux Aînés en témoignage de solidarité.

Repas des Aînés : habituellement prévu début décembre le Repas des Aînés doit malheureusement être annulé pour cause de crise sanitaire. La commune ne peut se permettre de faire courir un risque de contamination à ses aînés. En raison du contexte, le Conseil Municipal a décidé d'offrir un colis de Noël aux aînés de la commune qui sont aux alentours d'une centaine. Le montant sera défini en fonction du budget disponible et le nombre des bénéficiaires affinés après vérification de la liste de l'année passée.

Marché de Noël : lui aussi doit malheureusement être annulé pour cause de crise sanitaire. Une implantation des exposants en extérieur n'est pas possible du fait du manque de chapiteau pour les accueillir. Et à l'intérieur le respect de la distanciation ne permettrait pas un nombre suffisant d'exposants.

Location des salles des fêtes et autres salles communales : pour les mêmes raisons, il est décidé par le Conseil Municipal de ne pas louer les salles des fêtes ou salles communales au moins jusqu'au 31 décembre. Après quoi les prescriptions de la Préfecture seront réexaminées.

Accessibilité église St Santin : des administrés demandent que l'accès à l'église de Saint Santin soit aménagé pour les personnes à mobilité réduite et notamment en fauteuil roulant. Un point sera fait sur place pour envisager une solution d'aménagement de l'accès.

Modification délibération des pouvoirs du maire : la Préfecture demande à la commune de modifier la délibération de délégation des pouvoirs du Maire prise le 25/05/2020. En effet vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération n°CM200513 donnant délégation de pouvoirs au Maire et considérant que vu ce même article, le Conseil Municipal doit fixer une limite pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, l'alinéa 3 de l'article 1 est modifié comme suit :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal de procéder, dans les limites d'un montant de 200 000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

Jumelage : la venue cette année des Espagnols est compromise pour cause de COVID 19.

Commission 12/15 : Madame le Maire a obtenu un rendez-vous avec le Maire de Saint Santin de Maurs afin d'amorcer des relations amicales entre les deux communes. Il aura lieu le mercredi 16 septembre prochain. De plus elle précise que la cérémonie organisée à l'occasion du centenaire de Mme CAYRE l'a été au nom des deux Saint Santin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40